

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — L'indemnité de 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-de-Victoire, n° 14, et Place de la Bourse, n° 3, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

LE « BLOC » RÉPUBLICAIN

L'élection du bureau provisoire a donné lieu à la manifestation attendue du « bloc » républicain. Sans toucher en rien à la personnalité de M. Deschanel, l'élection de dimanche a nettement signifié la volonté des gauches de répudier énergiquement et sans pitié toute compromission avec les droites. Qu'il l'ait voulu ou non, M. Deschanel était porté à la présidence par la droite; c'est grâce à elle qu'il avait triomphé de M. Brisson; la gauche ne pouvait pas l'accepter comme candidat, elle ne le devait pas et elle a nommé l'homme qui, le premier, fut à la tête d'un ministère réformateur, M. Léon Bourgeois.

Et tout d'abord on ne saurait trop louer le grand exemple de désintéressement, de discipline et d'abnégation politique dont vient de faire preuve M. Brisson. Craignant que la sévérité qu'il a souvent montrée envers ses amis ne lui ait créé quelques inimitiés qui pouvaient diminuer le succès du candidat des gauches, s'il se présentait contre M. Deschanel, il a cédé la place à un homme qui n'ayant jamais été président, ne pouvait pas avoir contre lui ces inimitiés. Très noblement, le vieux républicain a abandonné les prétentions très justifiées qu'il pouvait avoir au fauteuil présidentiel. Il est resté à la peine sans chercher à être à l'honneur. Il sera bon que ses collègues se souviennent de cet acte de discipline et qu'ils sachent l'imiter, les simples soldats comme les chefs.

Les adversaires de la République l'ont voulu, ce « bloc » républicain, ils l'ont voulu, nous verrons s'ils en seront satisfaits. C'est le Gaulois, c'est la Croix, c'est l'Autorité qui, bien avant la période électorale avaient proclamé l'existence des deux blocs et la nécessité de présenter les élections de cette façon. Au début, les résistances à cette politique, dont nous avons toujours reconnu les avantages, venaient de certains radicaux toujours désireux d'une politique de concentration. Ils ne ménagèrent pas les avances à MM. Méline, Ribot et Poincaré, — au dernier surtout. Ceux-ci repoussèrent dédaigneusement les mains tendues et acceptèrent en maintes circonscriptions les patronages réactionnaires et cléricaux.

Aujourd'hui, tout est changé, le fossé que M. Méline a creusé en appuyant trop précipitamment à droite, a été élargi par le suffrage universel qui a décimé les troupes de M. Méline et intimé l'ordre aux députés de gauche d'appuyer encore et de se séparer nettement, violemment, s'il le fallait, de tous ceux qui étaient suspects des moindres compromissions. Si vous ajoutez à cela l'effet individuel produit par les campagnes cléricales de mensonges infâmes et de calomnies aussi ordurières que stupides, vous comprendrez que beaucoup de ceux qui étaient partis doux comme des moutons, sont revenus moutons enragés. Les partisans convaincus de cette concentration qu'ils croyaient devoir amener un apaisement, sont revenus bien désillusionnés. M. Leygues, pour citer un des plus considérables,

qui n'avait jamais caché ses sympathies pour les plus modérés et qui avait souvent mérité les reproches de faiblesse, a subi une telle campagne de violences et d'injures qu'il aurait l'épiderme bien peu sensible s'il ne rompait définitivement avec certains de ses amis dont la trahison a dû lui être pénible. Et combien d'autres sont dans le même cas !

La meilleure des preuves de cette conversion à gauche, nous la trouvons dans l'attitude du groupe parlementaire, qui était autrefois l'Union progressiste et qui était plus connu sous le nom de groupe Isambert. Très ouvert, ce groupe comprenait des radicaux très modérés et des républicains sans épithète; il ne prenait qu'avec hésitation des décisions nettes dans les questions épineuses et, fort probablement ses membres votaient les uns pour les autres contre le ministère Waldeck-Rousseau. Jeudi dernier le groupe s'est reconstitué. Il a commencé par changer son nom d'Union progressiste en celui d'Union démocratique, afin d'éviter toute possibilité de confusion, et il s'est empressé de voter à l'unanimité un ordre du jour affirmant la volonté de tous ses membres de soutenir une politique démocratique et nettement anticléricale. Parmi les nouveaux adhérents à ce groupe, on compte M. Barthou, ancien ministre du cabinet Méline, M. Delombre, ancien ministre du cabinet Dupuy, M. Siegfried, tous personnages marquants et qui ne sont pas des révolutionnaires, ceux là.

Il est donc dès maintenant certain que ce « bloc républicain », que les réactionnaires voulaient détruire et dont les mélinistes faisaient fi, est solidement et fortement constitué. Si les députés qui le composent observent la discipline nécessaire, il pourra accomplir les réformes nécessaires depuis si longtemps attendues, mais il faut qu'ils évitent jalousement toute faiblesse; qu'ils acceptent largement tous les repentis qui viendront à eux, mais qu'ils se gardent d'aller les chercher en infligeant à leur politique la moindre déviation.

Nous sommes sur le terrain de la vérité; ne nous hasardons pas sur le terrain de l'erreur. Il n'y a dans cette façon d'agir ni entêtement, ni sectarisme, mais simplement la conscience très nette de la justice de notre cause et de l'intérêt de la République.

A. Z.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1^{er} juin 1902

La Chambre s'est réunie dimanche. A cette première séance presque tous les députés étaient présents.

Le fauteuil de la présidence était occupé par Rauline, doyen d'âge, assisté des 6 plus jeunes députés.

A 2 heures, M. Rauline, ouvre la séance, et prononce un discours dans lequel il fait appel à la concorde pour pouvoir s'occuper des intérêts du pays.

Il termine en adressant à la population de la Martinique un hommage de sympathie et de deuil.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau provisoire.

MM. Deschanel, président sortant et Léon Bourgeois sont candidats.

Voici les résultats du scrutin.

Votants 573
Bulletins blancs ou nuls. 2
Suffrages exprimés 715

Majorité absolue: 286
Ont obtenu: M. Bourgeois 303 voix élu.
M. Deschanel 267 id.

M. Léon Bourgeois est élu président de la Chambre.

Pendant plusieurs minutes, les députés républicains debout, acclament le nouveau président et lui font une enthousiaste ovation.

Le dépouillement du scrutin des vice-présidents donne les résultats suivants:

Votants 553
Bulletins blancs ou nuls. 1
Suffrages exprimés 552
Majorité absolue 277

Ont obtenu: M. Etienne 292 voix.

M. Maurice Faure 281

M. Guillaïn 211

M. Gauthier de Clagny 157

MM. Etienne et Maurice Faure sont proclamés vice-présidents provisoires.

M. Bourgeois prend place au fauteuil de la présidence et prononce un discours très applaudi.

Il remercie la Chambre de l'honneur qu'elle lui fait et promet de faire tous ses efforts pour s'acquitter de la tâche qui vient de lui être confiée.

M. Bourgeois dit que la politique à laquelle la Chambre doit se consacrer, ne peut être que républicaine, franchement républicaine. Il adresse un hommage de sympathie à la nation russe qui a si chaleureusement reçu le Président de la République, et déplore la terrible catastrophe de la Martinique.

M. Bourgeois annonce que M. Gérauld-Richard a déposé une motion envoyant à la population Martiniquaise l'hommage du fraternel dévouement de la représentation nationale, proposant en outre que cette séance soit levée en signe de deuil et ordonnant l'affichage de cette motion dans toutes les communes des Antilles françaises.

Cette motion est votée à l'unanimité. La séance est alors levée en signe de deuil et M. Bourgeois en descendant du fauteuil est de nouveau acclamé par les gauches.

Au Transvaal

La paix

Le War-Office reçoit de lord Kitchener la dépêche suivante:

« Prétoria, 31 mai, 11 h. 1/4, soir. —
» Le document contenant les conditions de capitulation a été signé ce soir à 10 heures et demie, par tous les représentants boers, » par lord Milner et par moi. »

Manque d'informations

Aucun journal ne publie les conditions de la paix avec les Boers. Ils reproduisent cependant un communiqué officieux disant que le gouvernement espère recevoir les documents concernant l'Afrique du Sud assez à temps pour faire aujourd'hui à la Chambre une déclaration précise.

Suivant quelques-uns d'entre eux, ces conditions, que les Boers viennent d'accepter après une lutte de neuf cent soixante-huit jours, serait une amplification large et généreuse des conditions que lord Kitchener avait offertes à Louis Botha en mars 1901, à Middelburg. Le gouvernement anglais fera des avances considérables pour la reconstruction des fermes; la proclamation de bannissement est retirée; l'autonomie sera concédée aussitôt que possible, et une large amnistie sera accordée aux rebelles du Cap, avec cependant, quelques réserves indispensables.

Le bilan de la guerre

Le Daily Telegraph évalue à 22.000 le nombre des Anglais morts dans l'Afrique du Sud, au cours de la guerre. Sur ce chiffre, il y a 1,055 officiers, dont 516 morts sur le champ de bataille. Le total des pertes y compris les 70,942 hommes renvoyés dans leurs foyers, comme invalides, aurait été de 95,579 hommes.

INFORMATIONS

Grâces présidentielles

A l'occasion de son voyage en Russie, le Président de la République a, par décret du 29 mai courant, accordé des grâces, commutations ou réductions de peines à deux cent vingt individus condamnés pour crimes ou délits de droit commun.

Les élections contestées

Le chiffre des élections contestées dépasse 220; pour la plus grande partie, les protestations ne sont appuyées d'aucune preuve sérieuse. Elles n'ont d'autres conséquences que de faire réserver les dossiers pour un examen ultérieur et de retarder ainsi de quelques heures la validation. Pour quelques élections, au contraire, celles à l'encontre desquelles on relève soit l'ingérence cléricale, soit l'intervention trop puissante de l'argent, la Chambre paraît devoir apporter la plus grande attention à la discussion des protestations.

Le commerce de la France

pendant les quatre premiers mois de 1902

Les importations se sont élevées durant cette période, à 1.548.638.000 fr. contre 1.490.289.000 fr. en 1901, soit une augmentation de 58.349.000 fr. De même, les exportations accusent une plus-value notable, passant de 1.297.916.000 fr. en 1901, à 1.390.986.000 fr. pour l'année en cours, soit 93.070.000 fr. d'excédent.

Si l'on examine les relevés par grandes catégories de marchandises, on constate, à l'importation, une diminution de 7.099.000 francs pour les objets d'alimentation. Au contraire, en progrès les matières nécessaires à l'industrie (+ 64.773 francs) et les objets fabriqués (+ 675.000 francs).

A l'exportation, il y a lieu de signaler une augmentation de 69.983.000 fr. sur les matières nécessaires à l'industrie et de 48.069.000 fr. sur les objets fabriqués. Par contre, on enregistre une baisse de 22.768.000 fr. pour les objets d'alimentation et de 2.214.000 fr. pour les colis postaux.

La comparaison du mouvement de nos échanges avec les principaux pays étrangers, montre que nos achats se sont accrus de 25.720.000 fr. en République Argentine, de 6.816.000 fr. au Brésil, de 1.890.000 fr. en Allemagne, de 1.197.000 fr. aux Etats-Unis et de 1.056.000 en Suisse. En revanche, ils diminuent en Belgique (- 12.491.000 fr.), en Russie (- 6.135.000 fr.), en Angleterre (- 6.092.000 fr.), en Italie (4.288.000 fr.), en Espagne (- 3.603.000 fr.), et en Autriche-Hongrie (- 3.014.000 fr.)

Nos ventes ont progressé de 20.500.000 fr. aux Etats-Unis, de 17.666.000 fr. en Allemagne, de 15.962.000 fr. en Belgique, de 14.424.000 fr. en Angleterre, de 7.551.000 francs en Italie, de 7.214.000 fr. en Suisse, de 4.991.000 fr. en Autriche-Hongrie, de 1.933.000 fr. en Turquie, de 1.014.000 fr. en Russie et de 465.000 fr. au Brésil. Elles n'accusent qu'un recul de 344.000 fr. en République Argentine et de 332.000 fr. en Espagne.

La débacle des anti-juifs

Les Elections municipales d'Alger

Le conseil municipal anti-juif d'Alger ayant été dernièrement dissous à la suite des fraudes électorales constatées par arrêt du Conseil d'Etat, de nouvelles élections pour trente-six conseillers ont eu lieu dimanche.

La liste républicaine a été élue au premier tour avec 1.200 voix de majorité, bat-

ant les deux listes anti-juives patronnées : l'une par M. Max Régis et M. Antonini, maire sortant ; l'autre, par M. Vomot, ancien maire, et M. Lionne, ancien adjoint, candidat malheureux aux dernières élections législatives à Asnières.

La liste républicaine avait obtenu 2.034 voix en 1898 ; ils en réunissent 3.069 aujourd'hui.

Comme on le voit la progression républicaine et la décadence anti-juive sont significatives.

La proclamation du résultat a été faite lundi, à huit heures, après une nuit de dépouillement suivi par deux cents personnes environ.

Alger, avide de calme et d'affaires, a vu sans bagarre, sans trouble, passer la mairie aux mains des républicains.

Le désastre de la Martinique

LA SITUATION

Un cablogramme daté de Fort-de-France 30 mai, 6 heures soir, informe le ministre des colonies que la mission officielle est rentrée dans la soirée du 29 avec M. Courcelles, directeur de la Banque de la Guadeloupe.

La situation reste stationnaire. Toutefois une coulée de boue résultant de la dernière éruption, a été signalée dans la direction de Basse-Terre ; elle a gagné l'usine Vive, qui d'ailleurs, était évacuée ; il n'y a eu aucune victime.

La population de Fort-de-France est calme.

LES PERTES MATÉRIELLES

On évalue à 18 millions de dollars, les pertes en propriétés agricoles, maisons d'habitation et établissements industriels à la Martinique ; à 15 millions de dollars les pertes sur propriétés privées, y compris les espèces, les bijoux et les valeurs, et à plus de 2 millions les marchandises détruite.

Les pertes totales seraient d'environ 40 millions de dollars, dont un demi-million couvert par des assurances. Il y a 5 millions de dollars d'assurances sur la vie, couverts en majorité par des compagnies américaines.

Les trois curieuses mystifiées

Trois dames occupent chacune un appartement en face de Mlle Juliette B..., et pour ces dames Mlle Juliette B... est l'objet d'une curiosité qui ne souffre aucun répit. Nuit et jour on cherche à savoir ce qui se passe. Pensez donc ! elle est jeune, elle est jolie, et elle n'est aucunement sauvage ! Aussi l'indignation de ses voisines avait peine à se contenir depuis longtemps. Dimanche, elles se rendaient chez le commissaire de police et lui disaient : « Mais, Monsieur le commissaire, nous l'avons vue, de nos yeux vue, avec le monsieur qui vient chez elle, prendre son enfant, un beau et mignon bébé, et le mettre dans une marmite d'eau bouillante. » Et les deux compagnes de la bavarde renchérirent sur ce discours éloquent.

Le commissaire, intrigué, suivit les trois femmes et pénétra dans l'appartement de Mlle Juliette B..., qui, en l'apercevant, partit d'un immense éclat de rire et le pria

d'entrer dans sa cuisine. La marmite était sur le feu, et une douce odeur de pot-au-feu s'en dégagait déjà.

« Le corps..., l'enfant, Madame ! » rugit une des accusatrices.

Prenant délicatement une écumoire, la jolie cuisinière tira de la marmite un... morceau de veau ! Dépeindre l'hilarité du commissaire et la stupéfaction des curieuses nous serait difficile.

« Monsieur, ajouta la jolie fumiste, je ne puis faire un pas chez moi sans sentir ces trois paires d'yeux qui ne me quittent pas plus la nuit que le jour. J'avais décidé avec mon ami de jouer une comédie qui me débarrassât un peu de cette curiosité par trop gênante. Voici ce que nous avons imaginé : Comme les fenêtres donnent sur la cour où ces dames exercent la surveillance habituelle, j'achetai un morceau de veau, celui que vous voyez en ce moment, et l'habillai comme un bébé, ceci loin des yeux de ces dames ; puis, prenant ce poupon d'un nouveau genre, après lui avoir donné un baiser retentissant, nous le mimas dans la marmite, bien certains, mon ami et moi, que notre acte avait eu des témoins. J'espère que la leçon servira, ajouta Mlle Juliette B..., et je vous prie, Monsieur le commissaire de m'excuser du dérangement que ces dames vous ont causé. »

Quant aux trois commères, elles ont bien juré qu'on ne les reprendrait plus à aller chez le commissaire. Elles n'ont pas juré cependant de ne plus jeter les yeux chez leurs voisins.

CHRONIQUE LOCALE

A la Chambre

La Chambre a procédé dimanche à la formation de ses bureaux.

Font partie : M. Lachize, du 2^e bureau ; M. Rey, du 9^e bureau ; M. Vival du 11^e.

C'est le 6^e bureau de la Chambre qui est chargé de l'examen des dossiers des élections qui ont eu lieu dans le département du Lot.

Sur 55 élections soumises à ce bureau 16 sont contestées et parmi celles-ci, est celle de M. LACHIEZE, à Gourdon.

Commission départementale

Séance du 31 mai 1902

Présents : MM. Iscard, président ; Lapparra, Pradines, Malvyet Relhié, secrétaire. Absents : MM. Peyrichou et Longpuech, excusés.

M. le préfet assiste à la séance. La commission a statué sur les affaires suivantes :

Sainte-Alauzie. — Construction d'un pont sur le Lindou. Accordé 100 fr.

Latouille-Lentillac. — Réparation au four public et à la fontaine de Lentillac. Accordé 90 fr.

Gignac. — Réparations aux chemins ruraux. Ajourné.

Berganty. — Réparations aux chemins dégradés par les orages. Ajourné.

Saint-Paul-de-Vern. — Réparations aux fontaines. Accordé 50 fr.

Comptabilité départementale. — Mandats émis en avril 1902. Acte est donné.

Souillac. — Réparations à l'église de Saint-Etienne. Accordé 100 fr.

Séance du 1^{er} juin 1902

Marcillac. — Chemin ordinaire n° 4 ; classement. Adopté.

Vayrac. — Chemin ordinaire n° 5 ; avant-projet. Approuvé utilité publique.

Arcambal. — Chemin n° 9 ; plan d'alignement. Approuvé.

Caillac. — Reconnaissance d'un chemin rural. Adopté.

Assistance médicale gratuite. — Pensions aux vieillards :

MM. Bernard Vidille, à Montcléra, 100 fr. ; Antoine Grelet, à Mechemont, 100 fr. ; Charles Boyer, à Saint-Laurent, 100 fr. ; Jean Lacoste, à Saint-Martin-le-Redon, 100 fr.

Appareils orthopédiques. — Demandes de concessions. Accordé.

Perception

Par arrêté préfectoral, M. Tournier, chef de bureau à la Sous-Préfecture de Figeac, est nommé percepteur de Bretenoux en remplacement de M. Carrère appelé à d'autres fonctions.

Enseignement primaire

M. Grimal instituteur adjoint titulaire à Bagnac, est nommé instituteur titulaire à Souillac en remplacement de M. Lagrèze nommé à Cahors.

Assistance médicale gratuite

Liste supplémentaire des médecins ayant adhéré au service

M. Blanc, médecin à Miers.

CAHORS

L'ÉLECTION DE M. BOURGEOIS

La nouvelle de l'élection de M. Bourgeois à la présidence de la Chambre a été connue à Cahors dimanche, par un télégramme adressé de Paris par notre Directeur au cercle républicain.

« Bourgeois, 305 voix, élu président.

Deschanel 267. On s'accorde à dire dans couloirs, majorité radicale sera grosse à la suite de cette élection ; on déclare dans couloirs, Vival a grandes chances d'être élu questeur.

On parle ministère Combes. »

Dès la réception du télégramme de notre Directeur, le seul qui fut communiqué dans la journée au public, les républicains manifestèrent la plus vive satisfaction.

On attendait ce résultat avec impatience, et tous nos amis étaient d'accord pour dire qu'enfin peut-être la Chambre allait s'orienter vers une ère de réformes et de progrès.

La nouvelle de l'élection probable de M. Vival à la questure de la Chambre, nouvelle que notre directeur aujourd'hui nous confirme, a été également accueillie avec le plus vif enthousiasme par les sincères républicains.

Dans les couloirs de la Chambre, les députés radicaux affirmaient leur intention d'élire M. Vival.

Les républicains ne peuvent que se féliciter de ce choix, et nous, ses compatriotes, ne pouvons qu'y applaudir.

Pour les sinistrés de la Martinique

Le total des deux listes de souscription en faveur des sinistrés de la Martinique (Préfecture et fonctionnaires départementaux), s'élève à la somme de 265 fr. 50.

Au palais

Par décision du président de la République, M. Gervais, juge à Albi, est nommé président du tribunal de première instance de Cahors, en remplacement de M. Lurguie, décédé.

M. Lagarde, substitut du procureur de la République à Cahors, est nommé en la même qualité à Périgueux, et est remplacé par M. de Andreis, substitut à Gray.

Nous adressons nos plus vives félicitations à M. Lagarde, pour l'avancement mérité qu'il reçoit.

M. Lagarde qui était depuis plus de trois ans parmi nous, avait su acquérir toutes les sympathies, et son départ sera bien regretté de tous ceux qui avaient appris à apprécier en M. Lagarde les belles qualités de l'homme et du magistrat.

Au 7^e de ligne

M. Chêne, médecin-major de 2^e classe, chargé du service médical de Collioures et Port-Vendres, est promu au grade de médecin-major de 1^{re} classe à Cahors, en remplacement de M. Moreaud.

Conseil municipal

Le conseil municipal s'est réuni samedi, à huit heures et demie du soir, sous la présidence de M. Costes, sénateur, maire.

Etaient présents : MM. Costes, Mazières, Parazines, Combarieu, Cloup, Combelles, Tassart, Vincens, Besse, Séguy, d'Armagnac, Lacroix, Cayla, Cagnac, Périé, Fournié, Vinel et Roux.

M. Combarieu est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire ; il donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observations.

Les membres faisant partie des commissions des finances, des travaux publics, de l'enseignement et des objets divers, sont maintenus.

Les dépenses imprévues mandatées par le maire depuis le 20 mars dernier, s'élevant à la somme de 429 fr. 68, sont approuvées.

La commission administrative de l'hospice, vu l'urgence des travaux à faire à cet établissement, travaux s'élevant à 18.500 fr., demande un avis favorable. — Accordé.

Un vœu du conseil municipal, tendant à ce que le train 1024 (Capdenac à Cahors, 1 h. 19) soit continué jusqu'à Brive, n'ayant pas été pris en considération par la compagnie d'Orléans, M. Périé fait des réserves pour formuler un nouveau vœu.

MADemoiselle MONTE-CRISTO

PAR B. FLEMMING

(Traduit de l'anglais par CH. BERNARD DEROSNE)

PREMIÈRE PARTIE UN JOLI TÉNOR

XIV

Colère, douleur, malheur !

— Eh bien ?

Richard prononça ces mots avec effort et regarda le médecin en plein visage.

— Je ne puis encore donner de réponse positive, monsieur Dangerfield, dit froidement le docteur, en lui tournant le dos.

Dangerfield respira longuement.

La mort était écrite dans toutes les lignes de ce visage livide, d'où le sang s'était retiré. Il regarda furtivement Catherine.

Elle était debout, immobile, auprès du lit, les yeux fixés sur le colonel ; elle n'avait rien quitté, pas une fleur, pas un bijou, pas même ses gants.

Son voile de mariée flottait autour d'elle sur sa robe de soie couverte de dentelles.

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas traité avec l'Agence Havas.

Son visage avait toujours sa calme immobilité, ses yeux leur fixité.

C'était assez horrible.

Il détourna les yeux en frissonnant et quitta la chambre sans bruit.

— Je n'aurais jamais cru qu'elle prit la chose comme cela, se dit-il à lui-même. Toutes les femmes sont-elles ainsi, ou ne ressemble-t-elle à aucune autre femme ?... Je ne l'ai jamais bien comprise. Et ce soir, je la comprend moins que jamais.

Il était alors minuit.

Il s'arrêta un instant devant la fenêtre du corridor.

La tempête, la pluie, la grêle avaient cessé. Un furieux vent du nord soufflait. Il faisait atrocement froid.

Au ciel, les nuages orageux fuyaient devant le vent, quelques étoiles brillaient et la lune commençait à se montrer au dessus de la mer.

La nouvelle année promettait bien de commencer par un beau soleil.

— Et ce soir devait être celui de ses noces, et le marié était-là, au bas de l'escalier, à moitié tué. Je ne voudrais certes pas lui épargner une douleur... mais je suis obligé d'avouer que c'est dur ce qui lui est arrivé là.

Il descendit doucement l'escalier et se rendit dans une chambre du rez-de-chaussée, où l'on avait porté Dantrée.

Otis était près de lui, ainsi que Talbot et de Vere.

— Est-il mort ? demanda Dangerfield.

Otis leva ses yeux calmes.

— Il n'est pas mort, monsieur Dangerfield, il n'est même pas probable qu'il meure, autant que je puisse en juger... Que faut-il faire de lui ?... Que...

Il s'arrêta court et recula, car, à travers la demi-obscurité, il venait d'apercevoir une figure blanche qui marchait droit vers le blessé.

C'était Catherine. Ses yeux étaient fixes, comme s'ils regardaient sans voir, comme les yeux d'une somnambule.

Elle s'avança sans bruit jusqu'auprès de l'homme qu'elle avait aimé, et abaissa son regard sur lui.

L'homme qu'elle avait aimé, hélas ; oui, c'est vrai, il l'avait insultée, cruellement insultée, et cependant il n'y avait pas de colère dans ses yeux ni dans son cœur.

Sa physionomie, à vrai dire, n'exprimait ni chagrin, ni pitié, et tous les sentiments semblaient comme engourdis... morts en elle.

Elle se tenait debout et le regardait avec une sorte d'étonnement.

Trois heures avant, elle l'avait vu si plein de vie, de jeunesse, de force, de beauté... maintenant il gisait là sans défense, comme un enfant abandonné.

Les quatre hommes étaient muets et terrifiés.

Elle semblait ne pas songer à eux ni les voir.

Otis fit enfin appel à son courage. Il lui demanda de s'approcher et de parler.

— Mademoiselle Dangerfield, dit-il avec respect, vous ne devriez pas être ici ; ce spec-

tacle est douloureux pour vous ; laissez M. Dangerfield vous ramener auprès de votre père.

Elle releva ses yeux alourdis et sembla le voir pour la première fois.

— Mourra-t-il ?

— J'espère que non... je crois que non... mais il ne faut pas que vous soyez ici quand il reviendra à lui.

— Qu'avez-vous l'intention de faire de lui, demanda-t-elle du même ton ? Il ne peut rester ici... Voulez-vous le faire transporter ?

Il la regarda d'un air incertain.

— Le faire transporter où ?... Est-ce à l'hôpital que vous voulez dire ?

— Non, pas à l'hôpital. Je préférerais que ce ne fût pas là. Peut-il être transporté sans beaucoup de danger ?

— Mais oui, s'il est transporté immédiatement.

— Alors... monsieur Otis, voulez-vous m'accorder une faveur ?

— Tout ce qui sera en mon pouvoir, mademoiselle.

— Alors, conduisez-le chez vous. C'est une grande faveur que je vous demande là, mais vous me l'accorderez, je le sais. La dépense me regarde. Je ne veux pas qu'il meure.

Un léger frisson l'agita en disant cela. — Il n'y a personne autre à qui je puisse demander cela.... Voulez-vous le faire pour moi ?...

Elle posa sa main sur son bras et le regarda.

(A suivre).

Avis favorable est donné aux demandes comme soutiens de famille pour la dispense des 28 jours, aux nommés Pierre Dardenne, Germain Trémouillière et Linas, de la classe 1892.

Renvoyée à la commission des finances une demande de pension sollicitée par Jean Destrell, de Cahors, aveugle indigent, père de trois enfants.

Le règlement de l'indemnité de sinistre au théâtre s'élevant à 157 fr. 75 en faveur de M. Margnat locataire, est approuvé.

Renvoyée à la commission de l'enseignement une demande de prolongation de deux ans d'une demi-bourse Galdemar, en faveur du jeune Albert Griffoul, élève au lycée Gambetta.

Le Veloce-Sport cadurcien demande qu'une solution soit prise relativement à son offre de participation à des fêtes ou le maintien de la subvention annuelle qui lui est allouée par le conseil. — Renvoyé à la commission des finances.

M. Valdiguié, photographe, demande l'autorisation d'installer son atelier sur la terrasse de la maison Calmon, boulevard Gambetta. — Renvoyé à la commission des travaux publics.

M. Malbert, propriétaire d'un immeuble incendié rue des Hortes et rue P.-Brunies, demande l'alignement pour la reconstruction de son immeuble. Renvoyé à la commission des travaux publics.

Renvoyé à la même commission le rapport de l'agent voyer communal relatif à des réparations à faire à l'école de la rue du Lycée.

Les desservants des paroisses de Saint-Cirice et de Saint-Henri, demandent des réparations à leurs presbytères. — Renvoyé à la commission des finances.

L'Aviron cadurcien demande le crédit destiné au feu d'artifice du 14 juillet pour donner une fête nautique gratuite qui aurait lieu le 13 juillet. — Renvoyé à la commission des fêtes.

M. Alazard, propriétaire, informe le conseil qu'il offre gratuitement le terrain pour la construction d'un puits à Larroque-des-Arcs, dans la partie comprise dans la commune de Cahors. — Acte est donné.

hors, pour l'installation et l'aménagement du musée. Il faut reconnaître, en effet, que la réorganisation du musée par les soins de M. Roubaud est digne d'éloges.

Le conseil, à l'unanimité, adresse des félicitations à M. Roubaud. La séance est levée à neuf heures et demie.

Vol de 55.000 francs Le parquet de Cahors, accompagné de M. le commissaire de police, s'est rendu samedi à trois heures de l'après-midi, au lieu dit du Bel-Air, pour y procéder sur place aux constatations au sujet du vol de 55.000 francs dont nous avons parlé.

Musique du 7^{me} de ligne PROGRAMME DES 5 ET 8 JUIN 1902 Washington-Post (allegro), Les Cloches de Corneville (fant.), Souviens-Toi (valse), Coriolan (ouverture), Polka des Clowns, Sous. Planquette. Waldteufel. Beethoven. Allier.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS Du 31 Mai au 3 juin 1902 Naissance Cubaynes Virginie, aux Ramonets. Publications de mariages Joutau Napoléon Joseph-Pierre-Louis, avocat à la Cour d'appel d'Agen et Fournié Marie-Joséphine-Amable-Valérie, sans profession.

Mariage Carratié Adrien, monteur au chemin de fer et Dumas Jeanne robeuse. Décès Henras Jean, négociant, 72 ans, boulevard Gambetta, 103.

SAINT-GÉRY. — Election du maire. — Dimanche dernier le conseil municipal était convoqué à l'effet d'élire le maire. L'opinion publique avait déjà fait son choix et ses représentants n'ont fait qu'obéir à cette indication.

Arrondissement de Cahors SAINT-GÉRY. — Election du maire. — Dimanche dernier le conseil municipal était convoqué à l'effet d'élire le maire. L'opinion publique avait déjà fait son choix et ses représentants n'ont fait qu'obéir à cette indication.

Arrondissement de Gourdon L'élection de M. Lachize. On peut voir d'autre part l'information relative à la contestation de l'élection de M. Lachize, à Gourdon.

Arrondissement de Figeac Banquet démocratique. — La commission organisatrice du banquet offert à M. Vival, député, à l'occasion des dernières élections législatives, a l'honneur de rappeler aux intéressés dans les diverses communes de l'arrondissement que les adhésions seront reçues jusqu'au mardi 10 juin inclusivement, terme de rigueur.

MECHMONT — M. Georges Martin, maire à Mechmont, a versé à M. le Préfet la somme de vingt-et-un francs, montant d'une souscription faite à Mechmont, le 1^{er} Juin, sous l'initiative et le patronage du conseil municipal, au profit des sinistrés de la Martinique.

Dernière heure

DÉMISSION DU MINISTÈRE

Notre Directeur nous adresse de Paris la dépêche suivante :

Le président du Conseil en remettant ce matin la démission du ministre après réunion du Conseil, remercie M. Loubet de sa bienveillance et de sa confiance constantes.

Le Président de la République a exprimé les regrets causés par la résolution du ministère. Il l'a remercié du concours donné en temps difficile et s'est félicité de l'Union dont le ministère donna un long exemple.

On parle toujours d'un ministère Combes ou Brisson. COUJESLANT.

Arrondissement de Figeac

Banquet démocratique. — La commission organisatrice du banquet offert à M. Vival, député, à l'occasion des dernières élections législatives, a l'honneur de rappeler aux intéressés dans les diverses communes de l'arrondissement que les adhésions seront reçues jusqu'au mardi 10 juin inclusivement, terme de rigueur.

Arrondissement de Gourdon

L'élection de M. Lachize

On peut voir d'autre part l'information relative à la contestation de l'élection de M. Lachize, à Gourdon. Cette contestation est basée sur des faits assez graves qui nécessiteront l'examen attentif de la Chambre.

M. Lachize a été proclamé élu à près de 800 voix de majorité ; il semblerait que cette majorité dut dispenser de toute discussion, de tout contrôle.

Ceux qui ont porté plainte contre les agissements des agents électoraux du député de Gourdon ne l'ont pas jugé ainsi.

Ils ont estimé que les faits qui sont reprochés à M. Lachize et à ses agents méritent d'être connus.

Ils ont bien fait, car, quoique décide la Chambre, qu'elle valide ou non, les électeurs qui de bonne foi ont voté pour M. Lachize, doivent savoir à quoi s'en tenir sur les élections dernières dans l'arrondissement de Gourdon.

La discussion qui viendra devant la Chambre, jettera, espérons-le un peu de clarté sur cette élection qui pour beaucoup est encore trop douteuse, trop obscure.

BULLETIN FINANCIER

Les nouvelles de la conclusion de la paix au Transvaal n'a pas surpris la Bourse, le fait était du reste escompté depuis quelques temps.

Après un début en hausse sur la clôture précédente, on a quelque peu réagi en fin de bourse, on attribue généralement cette baisse à la reprise des travaux parlementaires et surtout à l'élection du nouveau Président de la Chambre.

On sait en effet que la Bourse n'est pas du tout radicale. Le 3 0/0 finit à 101 60 après 101 70 au début, le 3 1/2 0/0 reste à 102 77 après 102 87 premier cours.

Le Crédit Foncier est à 753, le Comptoir national d'escompte à 589, le Crédit Lyonnais à 1049 et la Société Générale à 610.

Nos chemins finissent ; le Lyon à 1530, le Nord à 1988 et l'Orléans à 1580. Le Suez clôture à 4055.

L'Extérieure est en hausse à 80,50, l'Italien à 103,40, le Portugais à 29,45, le Russe 3 0/0 1891 à 87.

Le Serbe 4 0/0 unifiée cote 69,60. Le Turc D est à 26 15, la Banque Ottomane à 571.

La Compagnie franco-américaine des bassins pétrolifères de Sainte-Marie fait savoir que le Consul général de France à New-York vient d'adresser un rapport favorable sur son exploitation.

LE MONITEUR DE LA MODE

Sommaire du 7 juin 1902. On y trouve de délicieuses toilettes vues aux Expositions de ces jours derniers et la collection

la plus intéressante de robes et de chapeaux d'été.

Lh nouvelle pièce du Vaudeville a fourni d'exquises toilettes, portées par Mesdames Cora Laparcerie, Andral et Caron.

Archiduc parle avec grands détails des ventes de charité, des devoirs des vendeuses, des objets qui peuvent figurer dans une vente, etc., etc.

Et toujours les mêmes noms aimés dans tous les articles de chaque semaine.

COMPAGNIE GÉNÉRALE DE CHEMINS DE FER BRÉSILIENS SOCIÉTÉ ANONYME Au Capital de 10,000,000 de Francs.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie a l'honneur de faire connaître aux porteurs d'obligations qu'il a conclu avec le Gouvernement Fédéral des États-Unis du Brésil, une convention ayant pour objet le rachat du chemin de fer. Les conditions de cet accord permettent d'offrir aux obligataires de la Compagnie l'échange de leurs titres contre de la Rente Brésilienne or amortissable.

En échange de chaque obligation de 500 francs, valeur nominale, de la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens, avec coupons au 15 Juillet 1902 et suivants attachés (pour les Obligations de l'Émission 1887), et avec coupons au 1^{er} Octobre 1902 et suivants attachés (pour les Obligations de l'Émission 1895), les porteurs recevront :

Fr. 500. Valeur nominale 4% or JOUISSANCE 1^{er} JUILLET 1902 Amortissement en 60 ans.

Coupons au 1^{er} Janvier 1903 et suivants attachés DE L'EMPRUNT DES ÉTATS-UNIS DU BRÉSIL 4% OR

(TITRES DE RESCISSION DE GARANTIES DE CHEMINS DE FER) 4% OR Emis aux termes de la loi du 29 Décembre 1900 pour le rachat des chemins de fer garantis.

Les titres de cette création spéciale donnés en paiement des rachats déjà effectués de la plupart des Compagnies Anglaises et Belges, propriétaires de Chemins garantis par le Gouvernement Brésilien, sont cotés à Londres et à Bruxelles. La cote en sera demandée à Paris.

Les intérêts de ces titres sont payables par semestre, le 1^{er} Janvier et le 1^{er} Juillet de chaque année, à Londres, à Paris, à Bruxelles, à Amsterdam et à Hambourg.

Pour assurer la ratification et, par conséquent, la conclusion définitive de la convention intervenue avec le Gouvernement Brésilien, il est indispensable que les porteurs d'obligations adhèrent à l'échange en nombre suffisant. Ceux-ci auront, à cet effet, à déposer leurs titres accompagnés d'une déclaration d'adhésion, il leur sera remis un certificat constatant ce dépôt et leur assurant soit la remise ultérieure, à titre d'échange, du montant proportionnel de Rente Brésilienne 4% or, affecté aux obligations par eux déposées, soit la restitution de ces obligations au cas où il ne pourrait être donné suite à l'échange, à défaut de ratification.

La Rente Brésilienne sera remise aux porteurs sous forme de titres définitifs ou, en attendant la confection de ces titres, sous forme de Bons provisoires signés par la Compagnie Générale de Chemins de fer Brésiliens. Le dépôt des obligations accompagnées de la déclaration d'adhésion à l'échange devra être effectué :

Du 12 Mai au 21 Juin 1902

A PARIS : à la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 66, rue de la Victoire, ou dans ses bureaux de quartier ; à la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin ; à la Société Générale pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence, ou dans ses bureaux de quartier.

Dans les autres villes de FRANCE : Dans les Succursales et chez les correspondants de ces Sociétés.

En BELGIQUE : à la Banque de Paris et des Pays-Bas, rue du Gentilhomme, à Bruxelles ; à la Banque de Bruxelles, 62, rue Royale, à Bruxelles ; à la Caisse Générale de Reports et de Dépôts 12, Marché-au-Bois, à Bruxelles ; au Crédit Général Liégeois, 64, rue Royale, à Bruxelles ; au Crédit Général Liégeois, 5, rue de l'Harmonie, à Liège, et dans ses Succursales : à Charleroi et Bruges.

Des formules d'adhésions seront mises à la disposition des porteurs.

AVIS IMPORTANT

Contre dépôt provisoire de leurs obligations de la Compagnie Générale des Chemins de fer Brésiliens, les porteurs adhérant à l'échange recevront immédiatement, par anticipation, le montant des parties de coupons dues au 1^{er} juillet 1902, date à partir de laquelle courent les intérêts de la Rente Brésilienne à recevoir en échange des obligations, savoir :

1^o Pour les obligations 1887 qui sont jouissance du 15 Janvier 1902 : Fr. 9.54 par titre au porteur, Fr. 9.99 par titre nominatif.

2^o Pour les obligations 1895 qui sont jouissance du 1^{er} Avril 1902 : Fr. 5.21 par titre au porteur, Fr. 5.40 par titre nominatif.

Le coupon n° 31 des obligations 1887 et le coupon n° 15 des obligations 1895 seront frappés d'une estampille mentionnant le paiement du prorata des intérêts échéant le 1^{er} juillet 1902.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bulletin météorologique DATES TEMPÉRATURE Pression atmosphérique réduite au niveau de la mer Temps 1 Dim. + 20.5 + 12 762 Pluie 2 Lundi + 23 + 12 761 Couv. 3 Mardi + 20 + 15 767.5 Pluie

LE PAYS
DES
CHIMÈRES

ADAPTÉ DE L'ANGLAIS

PAR BÉNÉDICT-HENRY REVOIL

XIX

Le Fantôme

Donatus obéit et adressa à la bête un *stop!* retentissant. Celle-ci se campa sur ses quatre pieds et le Flamand put lui ôter son bât. Cela fait, il lui tapa sur le derrière, et aussitôt le mulet se précipita vers le pâturage. Donatus, lui, courut après.

— Doucement! doucement! criait-il. Ne t'enfuis donc pas. Tu veux donc nous quitter. C'est mal, sais-tu.

Pardoes rappela le naïf paysan.

— Laissez donc faire cet animal, criait-il, il n'y a rien à craindre. Le mulet va brouter son repas et se couchera ensuite dans le pré, où nous le retrouverons demain matin. Le grelot qu'il porte au cou nous indiquera la place où il sera. Là! il n'a pas envie de nous quit-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

ter. Ces bêtes-là savent ce qu'il faut faire.

C'était le tour de Jean Creps de faire la cuisine ce soir-là. Or, tandis qu'il allumait le feu, il dit à Donatus :

— Mon ami, fais-moi le plaisir de prendre la marmite et d'aller me chercher de l'eau. De cette façon nous aurons plus vite notre café prêt.

Le bon paysan ne se fit pas prier.

— J'aime à croire que nous allons passer une meilleure nuit que la précédente, fit le Bruxellois à ses camarades. Nous nous coucherons tantôt, et de cette façon nous pourrions nous lever et partir de meilleure heure. Si nous voulons arriver bientôt au mines d'Yuba, il est bon de nous hâter.

— Dans combien de temps pensez-vous que nous serons là? demanda le matelot d'Ostende.

Dans trois ou quatre jours. Nous nous délasserons un peu sur le terrain aurifère, avant d'entreprendre notre travail.

Pardoes raconta alors à ses compagnons qu'il y avait à Yuba des boutiques et des maisons de liqueurs, où l'on débitait tout ce qui est nécessaire aux gambusinos.

Au moment le plus intéressant de son récit, Donatus accourut, pâle comme un mort, ayant jeté à terre sa marmite pleine d'eau.

— Je viens de voir, là-bas, dit-il à ses camarades quelque chose de si épouvantable que mes cheveux se sont dressés sur ma tête.

— Qu'est-ce encore? fit Pardoes, d'un ton d'impatience.

— Laissez-moi reprendre haleine, répliqua Kuik. Il y a là, au pied de la montagne, un

homme pendu à un arbre, il gigote encore.

— Allons voir si l'on peut lui sauver la vie, s'écrièrent les mineurs.

Donatus leur servit de guide, et bientôt ils purent découvrir la réalité de ce récit de Flamand, que l'on avait cru exagéré. En effet, un cadavre se trouvait-là, balancé par le vent au haut de la branche d'un arbre, c'est ce mouvement forcé qui avait fait penser à Kuik que le pendu n'était pas encore mort.

Victor s'approcha et remarqua bientôt une plaque de fer blanc clouée contre le tronc du chêne servant de potence.

Le matelot, qui avait suivi son camarade, appela aussitôt les autres, y compris Donatus, qui tremblait plus que jamais.

On put lire sur cette plaque l'inscription suivante tracée avec des trous de clous faits les uns à côté des autres en forme de lettres :

« Respect à la loi de Lynch! Jack Kaleb que » voici, a assassiné son meilleur ami, pour » lui voler sa montre. »

— Là, là, au pied de l'arbre, observa le baron, il y a une croix de bois qui est, indubitablement, placée sur la tombe de la victime enterrée à cet endroit.

— Baste! ce sont là des affaires qui ne nous regardent point; retournons à notre tente.

— Eh! quoi, allons-nous laisser là ce pendu? demanda Kuik, il faut l'enterrer.

— Mais il y a au moins six semaines que cet homme est là.

— Raison de plus pour le mettre en terre: c'est un chrétien, comme nous tous.

Victor chercha à faire comprendre au paysan

qu'il y avait des limites à la compassion humaine. Le nommé Jack Kaleb était un misérable assassin qui avait mérité la mort. Ces bonnes raisons n'empêchèrent pas Kuik de murmurer :

— Je préférerais dormir dans le cimetière de Natten Haersdonek plutôt qu'en ces parages, pour une fois, savez-vous? et quand minuit sonnerait... Oh! quel pays! quel horrible pays!

Le souper des mineurs était prêt, et Jean rappela ses amis. Quand le repas eut été dévoré, Victor fut désigné pour commencer à monter la garde, et ses camarades se retirèrent sous la tente afin de se reposer.

Donatus, lui, fut plus agité qu'il ne l'avait été la nuit précédente. Il fermait bien les yeux; mais, dès qu'il les rouvrait, il lui semblait voir des formes étranges voltiger autour de sa tête.

Tantôt c'était le cadavre du Mexicain, tantôt celui du pendu et celui de sa victime, et tous ces fantômes le menaçaient en grimaçant d'une horrible façon. Il songeait alors à l'épouvante à laquelle il serait en proie lorsque son tour viendrait de faire sentinelle et qu'il se trouverait seul, perdu dans l'obscurité, tandis que ses camarades ronfleraient sous la tente.

Il eût volontiers donné, pour éviter son tour de garde, une pépite de bon or, plus grosse que celle qu'il avait trouvée dans le ruisseau, l'avant-veille, et qui avait été déclarée pyrite de fer.

(A suivre)

Représentants

on demande dans toutes les localités des personnes sérieuses pour placer huiles d'olives et savons. Appointments 120 fr. par mois ou remises très élevées. Ecrire à Théophile Berthon, fabricant à Salon (Bouches du Rhône).



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées
Tarif G. V. n° 105 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois Itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise —

Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai d'Austerlitz) et aux bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du réseau du Midi et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

BAINS DE MER EN BRETAGNE

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des Billets Aller et Retour de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après :

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubiac-la-Baule, Le Poulguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Larmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau Quimper (Bénodet, Beg-Meil, Fouesnant), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Chateaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1^{re}, 2^e et 3^e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer

un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris), et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

PUBLICATIONS

éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans et mises en vente dans ses gares.

Le Livret-Guide illustré de la Compagnie d'Orléans (Notices, Vues, Tarifs, Horaires) est mis en vente au prix de 30 centimes.

1^o à Paris dans les bureaux de quartier et dans les gares d'Austerlitz, du Pont-St-Michel, d'Orsay, Luxembourg, Port-Royal et Denfert.

2^o en Province : dans les gares et principales stations.

Les publications ci-après, éditées par les soins de la Compagnie d'Orléans, sont mises en vente dans toutes les bibliothèques de son réseau au prix de 25 centimes :

LE CANTAL. — LE BERRY (au pays de George Sand. — DE LA LOIRE AU PYRÉNÉES. — LA BRETAGNE. — LA TOURAINE. LA FRANCE EN CHEMIN DE FER (itinéraires géographiques)

1 ^o DE PARIS à TOURS.	Premières livraisons d'une collection qui sera continuée
2 ^o DE TOURS à NANTES.	
3 ^o DE NANTES à LANDERNAU, et embranchements.	
4 ^o D'ORLÉANS à LIMOGES.	
5 ^o DE LIMOGES à CLERMONT-FERRAND, avec embranchement de Laqueuille à la Bourboule et au Mont-Dore.	
6 ^o DE ST-DENIS-près-MARTEL à ARVANT, ligne du Cantal.	

VOYAGES D'EXCURSIONS

AUX Plages de la Bretagne

Tarif G. V. n° 5 (Orléans)

Du 1^{er} Mai au 31 Octobre, il est délivré des

billets de voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, à prix réduits, et comportant les parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Ouessant, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Le Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimper, Rosperdon, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) : 1^{re} Classe, 45 fr. — 2^e Classe 36 fr.

Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

En outre, il est délivré des billets réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours de 50 kilomètres par billet entre un point quelconque du réseau d'Orléans et un point quelconque du voyage d'excursion.

Monsieur le Directeur du Monde Moderne

5, rue Saint-Benoit, Paris

Veuillez envoyer un numéro complet et gratuit à l'adresse ci-dessous :

A découper et à envoyer pour être mis à même d'apprécier et de comparer cette Revue de premier ordre. 91

L'un des gérants : B. Alibert.

10c En Vente partout 10c

La VRAIE MODE

Offre GRATUITEMENT dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un Patron découpé grandeur naturelle

ET UN SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE

ABONNEMENTS : un an, 6 francs ; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)